

CONTRAT DE PARRAINAGE



Etabli entre l'ASSOCIATION FRANCE SENEGAL VIVRE ENSEMBLE NIOU DEKENDO

Association loi 1901

Tél. 06.78.81.02.13

france.senegal@orange.fr

Et Madame et /ou Monsieur

Adresse :

Téléphone :

Email :

Qui déclarent chacun :

J'accepte de parrainer un enfant qui vit au Sénégal, aux environs de Dakar, par l'intermédiaire de l'association France Sénégal Vivre Ensemble Niou Dekendo basée en France à Mercus 09400 et de M Sané, directeur de l'école ADE à Thiaroye Dakar et vice-président de l'association FSVEND. M Sané me présente l'enfant et une fiche de renseignements le concernant m'est remise.

J'apporte ainsi à cet enfant l'aide et les moyens dont il a besoin pour grandir, évoluer dignement et accéder à l'instruction. J'assure de la sorte les frais de scolarité, médicaux, de vêture...

J'admets le principe de suivre l'enfant dans son évolution et sa scolarité, le principe d'un échange épistolaire (les courriers sont envoyés via l'école) et d'une communication vidéo une fois par trimestre (en fin de trimestre civil) en présence de M Sané ou de l'un de ses collaborateurs et/ou d'un ou des membres de sa famille. Un compte rendu trimestriel me sera fait.

J'ai également la possibilité par mon inscription au voyage auprès de l'association FSVEND de lui rendre visite, de découvrir son milieu et de passer un moment privilégié avec lui accompagné de M Sané et/ou d'un ou des membres de sa famille, et de le faire ainsi accéder par exemple à des loisirs, à de nouvelles activités ou sorties.

Je note que le présent contrat prend effet au 1^{er} juillet pour une durée d'un an tacitement reconductible. Lors de la reconduction le montant peut être réévalué, constaté alors par un avenant.

Je peux mettre fin à cet engagement par lettre recommandée avec un délai de prévenance de trois mois, l'association FSVEND disposant de la même possibilité de résiliation.

Je m'engage à payer la somme de 240 € (dont 60 € sont réservés aux frais de gestion) à compter de la signature du présent contrat qui prend alors effet sous réserve de la production de toutes les pièces requises. Je produis pour le paiement quatre chèques de 60 € qui seront encaissés en début de période durant chacun des quatre trimestres civils.

Je joins pour chacun la carte d'identité et un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois qui peut notamment être délivré par le tribunal du lieu du domicile.

Fait à _____, le _____

Signatures

Mme Patricia Fabbri, présidente de l'association FSVEND

Madame

Monsieur

et P/ M Djibril Sané, directeur de l'école ADE et

vice-président de l'association FSVEND